



CODEP-DIS-N°2014-056030

Affaire suivie par : M. Petitfrère

Montrouge, le 19 août 2014

Tél : 01 46 16 41 96

Fax : 01 40 16 44 28

Mel : michael.petitfrere@asn.fr

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DU CODIRPA Réunion du 16 avril 2014</p>
--

Participants

Jean-Claude Autret (ACRO), Benoît Bettinelli (MSNR), Patrick Breuskin (Ministère de la santé - Luxembourg), David Brouque (DGAL), Alexis Calafat (CLI de Golfech), Daniel Chanson (Areva), Jean-Pierre Charre (CLI du Gard), Pierre-Franck Chevet (ASN), Eric Cogez (IRSN), Bertrand Domeneghetti (DGSCGC), Jean-Jacques Dumont (ASN), Friedrich Eberbach (BMU - Allemagne), Pierre Gaillard (CLI de Golfech), Francis Galizi (CLI de Cadarache), Florence Gallay (ASN), Bénédicte Genthon (ASN), Catherine Guénon (DGSCGC), Sylvie Goncz (ASND), Philippe Jamet (ASN), Jean Javanni (consultant), Jean-Luc Lachaume (ASN), Rémi Laffin (DGSCGC), Thierry Lahaye (DGT), Jacques Lochard (CEPN), Frédéric Mariotte (CEA), Jean-Christophe Niel (ASN), Maïté Noé (CLI de Cadarache), Marie-Line Perrin (ASN), Michaël Petitfrère (ASN), Franck Pouliquen (DGA), Daniel Quéniart (IRSN), François Rollinger (IRSN), Jean-Pierre Rzepka (CEA), Philippe Saint Raymond (CGEJET), Sylvie Supervil (IRSN), Nathalie Tchilian (ASN), Margot Tirmarche (ASN), Josquin Vernon (Ministère des Finances), Anita Villers (EDA).

Invités

Daniel Berthault (MEDDE), Sandra Buiguenet (CEPN), Hervé Boll (EDF), Dorian Constant (SiiG), Christian Debat (Etat-major de la marine), Michel Demet (ANCCLI), Michelle Fontana (SGDSN), Michel Lambert (EDF), Véronique Leroyer (IRSN), Yves Lheureux (ANCCLI), Chantal Mouchet (CLI du Gard), Evence Richard (SGDSN), Joël Robert (ARS 86).

Excusés

Tanja Agosta (Ministère de l'Intérieur - Luxembourg), David Antoine (Préfecture de la Drôme), Bruno Autrusson (ASND), Sarah Bonneville (MEDDE), Emmanuel Bouchot (ASN), Hélène Brunet-Lecomte (DGEC), Caroline Caveglia (ASN), Bruno Cessac (IRSN), Dominique Champire (DGCCRF), Estelle Chapalain (MSNR), Pascal Crouail (CEPN), Thierry De Bruyne (CEA), Jean-François Dodemain (SGDSN), Claude Duchemin (DGCCRF), François Durand (Etat-major des Armées), François Durand (MAP/CGAAER), Johanna Fite (ANSES), Jean-Christophe Gariel (IRSN), Gaël Gaudouen (SIRACED-PC Moselle), Jean-Luc Godet (ASN), Grégoire Jacob (EDA), Marie-Paule Hocquet-Duval (CLCV), Frédéric Laye (ASN), Antoine Masurel (ASND), Isabelle Netillard (PMA), Delphine Nguyen (DGSCGC), Antoine Petiot (Etat-major de la marine), Philippe Pirard (InVS), Stéphanie Schaan (MEDDE), Thierry Schneider (CEPN), Bruno Verhaeghe (ASN), Alain Vicaud (EDF), Annick Wiest (préfecture du Haut Rhin).

1. Relevé de décisions

- ▶ Le compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2013 est approuvé sous réserve de la prise en compte des précisions apportées en séance. Le compte-rendu sera mis en ligne sur le site de l'ASN, accompagné du relevé de décisions.
- ▶ La version russe des éléments de doctrine du CODIRPA sera publiée sur le site de l'ASN avec la mention « version non officielle » car il n'a pas été possible de faire valider la traduction.
- ▶ La mise en place d'un groupe de travail sur l'élaboration d'éléments de langage pour permettre aux professionnels de santé de répondre aux questions du public en lien avec la mise en place des CAI est validée par le CODIRPA.
- ▶ Les propositions de nouvelles actions pour le GT « parties prenantes » sont validées et notamment le lancement d'un travail de rédaction d'un guide d'accompagnement à destination des acteurs des territoires pour les aider dans la préparation à la gestion post-accidentelle.
- ▶ La démarche de sensibilisation des acteurs des territoires menée par l'IRSN et l'ANCCLI à partir de l'outil OPAL, est approuvée et soutenue par le CODIRPA.
- ▶ A la lumière de la présentation sur la mise en œuvre des éléments de doctrine post-accidentelle à l'occasion des exercices de crise, la mise en place d'un groupe de travail pour échanger sur le retour d'expérience de cette mise en œuvre et répondre aux questions posées par les acteurs locaux est actée.

2. Introduction

M. LACHAUME introduit la réunion en excusant M. CHEVET, retenu en début de réunion par la présentation du rapport annuel de l'ASN à la presse ; M. CHEVET rejoindra la réunion dans le courant de la matinée.

M. LACHAUME propose de commencer la réunion par l'approbation du compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2013 en rappelant que celui-ci sera, une fois approuvé, mis en ligne sur le site Internet de l'ASN accompagné du relevé de décisions.

M. LAMBERT fait une demande de modification concernant les propos de M. COGEZ de la page 4 sur les conséquences de l'ouverture du filtre U5. Il souhaiterait, dans la phrase « l'ouverture du filtre U5 qui conduirait à des rejets très importants dans l'environnement », remplacer « très importants » par « filtrés ». Les participants ne s'accordent pas sur cette proposition qui modifie le sens de la phrase. M. SAINT RAYMOND propose, afin de prendre en compte les différentes sensibilités, de remplacer « très importants » par « importants mais néanmoins filtrés ». La proposition est acceptée et le compte-rendu approuvé.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, M. LACHAUME informe les membres du CODIRPA que des échanges ont eu lieu avec l'ambassade de Russie en vue de faire relire la version russe de la doctrine CODIRPA ; ceci n'a cependant pas permis d'aboutir à une validation officielle du document. Afin que la traduction puisse toutefois être valorisée, il propose de mettre en ligne le document sur le site de l'ASN en indiquant que la version traduite est une version non officielle.

3. Avancement des groupes de travail

- **GT « implication des acteurs des territoires dans la préparation à la gestion post-accidentelle »**

M. LOCHARD présente l'avancement des travaux du GT. Après avoir détaillé la première phase de lancement des travaux et rappelé les deux axes de travail, il fait le point sur les travaux qui ont été engagés sur l'élaboration d'éléments pédagogiques à destination des professionnels de santé. Il présente également les éléments qui ont pu être formalisés sur le retour d'expérience des actions de préparation menées dans les territoires.

Afin d'alimenter les travaux du CODIRPA, il présente des propositions d'actions qui pourraient être conduites dans le cadre du GT et les « livrables » associés. Dans sa présentation, M. LOCHARD insiste sur la nécessité de produire des « livrables » et indique qu'après une première phase de réflexions et d'échanges, le GT doit maintenant entamer une deuxième phase plus concrète de rédaction. Trois pistes d'actions ont ainsi été identifiées sur l'organisation d'un échange sur l'approche pluririsque, le partage et la capitalisation des expériences menées dans les territoires ainsi que l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques pour aider les acteurs des territoires dans la préparation à la gestion post-accidentelle.

M. CHARRE, en tant que coprésident du GT, complète la présentation de M. LOCHARD en indiquant que, malgré un besoin de déclinaison au niveau local, la sensibilisation des acteurs des territoires, notamment des élus, aux questions liées à la gestion post-accidentelle n'est pas évidente. Il ajoute que des outils existent pour faciliter la déclinaison et surtout l'appropriation des sujets post-accidentels, dont certains seront présentés aujourd'hui. L'objectif selon lui est d'arriver à ce que la gestion du risque nucléaire soit déclinée dans les territoires au même titre que la gestion du risque chimique ou des risques naturels.

M. AUTRET souligne, en réaction aux propos des deux présidents, la différence entre implication et engagement des acteurs des territoires dans la préparation à la gestion post-accidentelle. M. BOLL demande que soit précisée la manière dont les réflexions portées par le CODIRPA s'articulent avec la déclinaison à venir du plan national de réponse à un accident nucléaire.

M. CHARRE confirme le besoin de rapprochement des deux démarches car la déclinaison des éléments de doctrine du CODIRPA devra se raccrocher à un processus officiel et, à ce stade, seule la déclinaison du plan national est prévue. Il rappelle toutefois que le plan est plutôt orienté vers la gestion de la phase d'urgence mais qu'il intègre les premiers éléments de transition vers la phase post-accidentelle, qui devraient également faire l'objet d'une déclinaison au niveau local. M. LOCHARD souligne que les travaux du GT ont mis du temps à démarrer car il était nécessaire d'attendre que le plan soit rendu public et donc connu par tous les acteurs pour envisager concrètement comment pourront être déclinés les éléments de doctrine du CODIRPA.

- **Mise en place du GT « santé »**

M. ROBERT (ARS de la Vienne) présente les éléments concernant la mise en place du sous-groupe intitulé « GT santé », dont l'animation lui a été confiée et qui a pour objectif d'élaborer des éléments de langage sous forme de questions-réponses pour permettre aux professionnels de santé de répondre aux questions du public en lien avec la mise en place des CAI. Il profite de cette présentation pour remercier l'ASN pour le travail préparatoire réalisé.

M. ROBERT explique que l'élaboration des éléments de langage se fera au sein d'un groupe pluraliste local, avec, en appui, un groupe d'experts national. Concernant le groupe local, M. ROBERT prévoit de s'appuyer sur un réseau de professionnels déjà constitué dans la Vienne. Il insiste également sur la volonté d'aborder les questions de santé des populations au sens de la définition de l'OMS en considérant le bien-être physique mais également le bien-être social et mental.

M. LACHAUME souligne le caractère ambitieux de ce travail et demande quelques précisions concernant les échéances envisagées. M. ROBERT indique qu'il visait un premier projet de questions-réponses pour la

fin de l'année. En effet, le GT ne part pas de rien et s'appuie notamment sur le travail de collecte des questions du public en lien avec les conséquences de l'accident de Fukushima réalisé par M. OUDIZ à la demande de l'ASN ; de plus la constitution des deux groupes s'appuie sur un réseau déjà institué aussi bien au niveau local qu'au niveau national. Selon lui, le plus gros travail porte sur la rédaction des réponses.

M. CALAFAT intervient en indiquant qu'il a pris du recul par rapport aux travaux du CODIPA depuis la publication du document de doctrine et considère, de par son ressenti en tant qu' élu de terrain, que la population qui vit autour des installations nucléaires ne ressent pas une forte inquiétude vis-à-vis du risque lié à ces installations. Il ajoute que les questions que se posent les populations sont souvent les mêmes et que la plus grande difficulté, selon lui, concerne les personnes qui seraient amenées à prendre en charge la situation car celles-ci changent régulièrement de poste et qu'il faut à nouveau les former. Il insiste par ailleurs sur la difficulté de mobiliser les professionnels de santé sur les questions liées aux risques nucléaires.

M. ROBERT précise, concernant les professionnels de santé, qu'il ne s'agit pas de tous les réunir mais plutôt de préparer des éléments de réponse qui leur soient destinés et qu'ils pourraient utiliser en cas de nécessité. Il confirme par ailleurs que des éléments d'information sont déjà disponibles et qu'il est compréhensible que les populations ne soient pas inquiètes de vivre à côté d'une installation en situation normale mais qu'il est nécessaire de se préparer à un éventuel accident et à la gestion de ses conséquences.

M. SAINT RAYMOND souligne le caractère intéressant de la proposition du GT « santé » qui tient compte de la difficulté de sensibiliser à froid les professionnels et propose des outils pour pouvoir, si nécessaire, les former rapidement en réponse à une situation de crise.

M. AUTRET souhaiterait que la question de l'évolution des normes en situation post-accidentelle (critères de retour des populations, éloignement...) soit abordée dans le cadre du travail du GT « santé » ou du GT « parties prenantes » car l'expérience de la Biélorussie a montré que leur évolution, si elle n'a pas été discutée au stade de la préparation avec les populations, est difficile à faire accepter.

M. GALIZI constate que les questions techniques ont été largement décortiquées dans la première phase des travaux du CODIRPA mais, pour les communes et les élus, la question du financement de la remédiation reste posée. M. LACHAUME indique qu'en tant qu'ASN, il n'a pas la réponse ; cela ne relève d'ailleurs pas du rôle du CODIRPA même s'il s'agit d'une préoccupation importante pour les collectivités territoriales. M. VERNON indique que le retour d'expérience de la gestion de l'accident de Fukushima pourrait apporter des éclairages sur les coûts engendrés par la mise en place d'un dispositif de remédiation.

En lien avec les thèmes abordés sur les questions liées à la santé des populations et à la formation des professionnels de santé, Mme GUENON s'interroge sur la participation de la DGS à la suite des travaux du CODIRPA car depuis plusieurs réunions, la DGS n'est pas représentée. M. PETITFRERE indique que la DGS continue d'être informée des éléments relatifs à la poursuite des travaux du CODIRPA et notamment des avis de réunion mais que la personne qui suivait les travaux du CODIRPA a quitté la DGS et n'a, à sa connaissance, pas encore été remplacée.

M. LACHAUME propose en conclusion sur ce point de l'ordre du jour, de valider le principe de la mise en place du GT « santé » et invite les membres du CODIRPA à faire part de leurs commentaires sur le projet de mandat. Il retient également les propositions de nouvelles actions et notamment le lancement d'un travail de rédaction d'un guide d'accompagnement à destination des acteurs des territoires pour les aider dans la préparation à la gestion post-accidentelle.

4. Plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur

M. NIEL accueille, en attendant l'arrivée du Président de l'ASN, le Préfet RICHARD, Directeur de la protection et de la sécurité de l'Etat au SGDSN qui doit présenter le Plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur.

M. RICHARD introduit sa présentation en soulignant l'importance des travaux du CODIRPA qui ont permis d'alimenter l'élaboration du plan sur la gestion de la phase post-accidentelle et espère que l'articulation entre les deux démarches se poursuivra car certaines questions restent à approfondir.

Il revient sur l'accident de Fukushima et le fait que cet événement a mis en avant la nécessité de prendre en compte des facteurs jusque là peu ou pas envisagés. Il évoque également les réactions que cet événement a suscitées au niveau national et au niveau international.

Le retour d'expérience de la gestion de cet événement a ainsi montré la nécessité de mieux coordonner la réponse au niveau national et a conduit à proposer la rédaction d'un plan gouvernemental pour la gestion d'un tel événement. Pour ces travaux, pilotés par le SGDSN, l'ensemble des ministères concernés ont été associés ainsi que les acteurs du domaine du nucléaire (ASN, ASND, IRSN et les principaux exploitants). L'objectif était de compléter les dispositifs existants afin d'être opérationnel le plus rapidement possible et d'identifier des actions complémentaires qui font l'objet d'une feuille de route dédiée à la poursuite des réflexions.

Il présente la structure du plan et les différentes étapes qui ont conduit à sa publication en février 2014, notamment l'exercice SECNUC de juin 2013 à la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux qui a été l'occasion de tester les dispositions proposées.

Enfin, il détaille les prochaines étapes et en particulier la déclinaison au niveau territorial. Il rappelle que cette étape est pilotée par le ministère de l'Intérieur et que la DGSCGC travaille actuellement sur un guide de déclinaison de façon à donner un cadre aux préfets pour son articulation avec les dispositifs de planification existants.

Pour conclure, M. RICHARD indique que le plan n'est pas une fin en soi et qu'il nécessite des compléments et des améliorations. Dans ce cadre, il souligne la nécessité de poursuivre les réflexions et l'articulation avec les travaux du CODIRPA.

M. CHEVET présente ses excuses pour son retard en lien avec la tenue de la conférence de presse sur la publication du rapport annuel de l'ASN. Il remercie le SGDSN pour sa présentation et propose d'ouvrir la discussion.

M. AUTRET intervient pour indiquer que le retour d'expérience de la Biélorussie a montré le besoin, en cas de crise nucléaire, de faire avec la population et pas pour la population, ce qui ne lui semble pas être la direction prise par l'Etat au travers du plan qu'il perçoit comme très directif.

M. RICHARD indique qu'au niveau local, des présentations aux Commissions locales d'information sont prévues au même titre qu'au CODIRPA et au HCTISN pour le niveau national mais que le document a été publié en début d'année et cela risque de demander encore un peu de temps.

M. AUTRET souligne par ailleurs que le document a été élaboré avec les exploitants, l'ASN et l'IRSN mais que le public n'a pas été impliqué ni consulté ; cela risque d'entraîner des réactions fortes au moment de sa déclinaison au niveau local.

M. RICHARD précise que la volonté du gouvernement a été d'avancer assez vite sur l'élaboration du plan afin de combler l'absence d'un plan national sur le sujet. D'autre part, il ne cache pas que ce n'est pas dans l'habitude des planificateurs d'ouvrir la concertation au-delà du cercle ministériel et considère que c'était déjà une avancée d'associer l'IRSN et l'ASN. Concernant l'implication de la population, il ajoute qu'il n'est

pas sûr que, dans la phase amont, l'Etat sache le faire mais qu'il partage le besoin de le faire au stade de la déclinaison, notamment en termes de pédagogie et de communication.

M. CHEVET souligne l'importance de la déclinaison et les enjeux qui y sont liés si on veut que le document soit traduit de manière opérationnelle. C'est par ailleurs une bonne occasion pour faire de la pédagogie auprès des populations vivant à proximité des installations. Il indique que, de ce point de vue, l'ASN pousse dans le cadre de l'élaboration de la loi sur la transition énergétique au renforcement l'information des populations.

M. GALIZI s'interroge sur la prise en compte du droit de retrait dans le travail qui a été mené et les actions de protection de la population qui sont envisagées. M. RICHARD rappelle que, dans la constitution, la responsabilité en cas de crise majeure incombe au Premier ministre, chargé à lui de s'appuyer sur les services compétents.

M. CHARRE demande si de nouvelles mises en application sont prévues à l'occasion des prochains exercices de crise et si une communication vers les préfectures concernées a été entreprise. M. RICHARD précise que à sa connaissance, la mise en œuvre du plan ne fait pas partie des objectifs des prochains exercices. Il rappelle que le grément de la CIC qui est une mesure forte du plan gouvernemental nécessite d'importants moyens et qu'en conséquence, il est nécessaire de l'anticiper longtemps à l'avance.

M. DEMET revient sur le retour d'expérience de l'exercice SECNUC dont il souhaiterait pouvoir obtenir les différents éléments formalisés afin de nourrir les réflexions de l'ANCCLI et de son groupe permanent « post-accident et territoires ». Il souhaite par ailleurs indiquer que la participation de la société civile au processus d'élaboration aurait été effectivement un exercice difficile mais que le SGDSN aurait pu utilement s'appuyer sur l'ANCCLI.

Mme VILLERS s'interroge sur la visibilité d'un tel document pour les populations, qui reste très peu connu du grand public. Elle milite pour un renforcement de l'accompagnement et de la communication vers les populations. M. AUTRET partage ces propos et insiste sur le besoin d'aller vers les associations pour qu'elles puissent relayer ensuite l'information auprès du public. M. RICHARD partage également cette proposition ; le SGDSN a accompagné la mise en ligne du document d'une communication vers les médias et d'une information des grandes structures comme l'ANCCLI ou le HCTISN et par la suite, des instructions ont été données aux préfets pour que le document soit présenté aux CLI car il est nécessaire de s'appuyer sur les structures locales.

M. CHEVET souligne l'intérêt des exercices de crise à la fois en termes de préparation mais également en termes d'information des populations vivant à proximité des installations. M. LHEUREUX confirme que les exercices de crise sont des moments privilégiés pour informer les populations mais que de grandes disparités existent entre les départements. Il ajoute que les campagnes de distribution des comprimés d'iode sont un autre moment à privilégier pour faire de la pédagogie. Enfin, concernant les exercices, il ajoute que la participation d'observateurs de la société civile, par exemple de représentants des CLI, est un autre bon moyen pour faire de la pédagogie et s'avère très constructif.

M. AUTRET considère que, compte tenu de la nature du risque, l'information ne devrait pas être limitée aux rayons des PPI. M. CHEVET indique qu'il partage ce point de vue et qu'après l'accident de Fukushima, on ne peut pas ignorer que les conséquences d'un accident nucléaire pourraient dépasser le rayon des 10 km et éventuellement affecter les pays voisins.

M. CHEVET insiste en conclusion sur l'importance du travail de déclinaison et sur la nécessité de profiter de cette opportunité pour faire de l'information et renforcer l'implication des populations.

5. Avancement des groupes de travail (suite)

▪ GT « doctrine post-accidentelle et rejet de longue durée »

Mme GALLAY présente l'avancement des travaux du GT et détaille les prochaines étapes prévues, en particulier l'organisation d'une journée de mise en situation afin de permettre aux participants de mieux appréhender le scénario et la notion d'incertitude et de discuter, sur la base des recommandations actuelles de la doctrine, des mesures de protection qui seraient à mettre en œuvre en cas de rejet de longue durée.

M. CHEVET souligne l'intérêt de ce travail novateur et demande des précisions sur les participants. Mme GALLAY indique que cette mise en situation est destinée aux membres du GT mais qu'il a été décidé d'élargir la participation au CODIRPA plénier ainsi qu'à quelques personnes extérieures aux travaux, notamment des représentants de l'ANCCLI.

M. DOMENEGHETTI ajoute que cette expérimentation correspond à des besoins importants, notamment en termes de consolidation des éléments de doctrine déjà formalisés, qui peuvent dépasser le cadre des travaux du CODIRPA et impacter la doctrine pour la gestion de la phase d'urgence.

Une présentation complémentaire au scénario d'accident préparé par l'IRSN était également prévue à l'ordre du jour. M. COGEZ rappelle l'origine de la demande qui portait sur la variabilité des conséquences d'un accident nucléaire. Lors de la dernière réunion du CODIRPA, certains membres avaient notamment attiré l'attention sur les variabilités liées aux conditions météorologiques ; l'objectif de la présentation est d'illustrer ces variabilités.

M. COGEZ fait un rapide rappel du scénario d'accident considéré et présente les principes de l'étude qui a consisté à considérer, sur la base du même scénario, différentes conditions météorologiques relevées au cours des dix dernières années. Il présente les différents résultats obtenus pour les zonages « urgence » (évacuation, mise à l'abri, prise d'iode stable) et les zonages post-accidentels (PE, ZPP, ZST) ainsi que les difficultés rencontrées pour réaliser certaines évaluations.

M. CHEVET remercie l'IRSN pour les réponses apportées et ouvre la discussion.

M. LAMBERT souligne l'importance de ces travaux et indique qu'EDF mène également des réflexions sur le sujet, qui conduisent à confirmer les évaluations de l'IRSN, avec toutefois des différences liées au choix de certaines hypothèses notamment concernant la forme chimique de l'iode rejeté sur laquelle des travaux complémentaires sont nécessaires.

M. ROBERT demande des précisions concernant la mise en place d'un dispositif pour filtrer les iodes à la centrale de Civaux, notamment sur son efficacité et son éventuelle généralisation aux autres sites. EDF indique que ce dispositif est efficace mais limité en capacité en particulier en cas de dépressurisation de l'enceinte car il serait nécessaire de filtrer d'importants volumes.

M. AUTRET demande à EDF si des études ont été menées sur la capacité de filtration des filtres à sable et sur l'efficacité des dispositions vis-à-vis du risque hydrogène. M. LAMBERT indique que le filtre « U5 » ou filtre à sable est prévu pour filtrer d'importantes quantités de gaz avec une bonne efficacité sur les aérosols comme le césium. Par ailleurs, vis à vis du risque hydrogène dans l'enceinte, la mise en place de recombineurs d'hydrogène permet d'écarter le risque d'explosion. M. Lambert ajoute que, sur le principe, il est effectivement possible de faire une présentation plus technique dans le cadre du CODIRPA.

▪ Points sur les travaux en cours

- Produits non alimentaires

Concernant les produits non alimentaires, M. VERNON indique qu'une saisine commune de l'IRSN par l'ASN et les Ministères économiques et financiers est actuellement en cours de signature. Il précise que la doctrine pour la gestion des produits non alimentaires en cas d'accident nucléaire est calquée sur celles des produits alimentaires et repose sur la mise en place d'interdictions puis de contrôles libératoires, sauf que,

pour les marchandises non alimentaires, on ne dispose pas de réglementation prescrivant des limites équivalentes aux NMA.

M. DEBAT demande s'il s'agit d'envisager des seuils de libération dans ce cadre. M. VERNON confirme qu'en situation post-accidentelle, il serait difficile de continuer à fonctionner sur un régime de droit commun et que des dérogations à ce régime pourraient être envisagées.

M. SAINT RAYMOND note qu'avant de définir des marchandises saines, on devra être capable de définir des marchandises contaminées avec les seuils de contrôle et de gestion associés et qu'il est nécessaire de tenir compte du fait qu'il est plus simple de décontaminer une voiture qu'une salade.

M. ROLLINGER informe le CODIRPA qu'un projet de recherche européen intitulé PREPARE est actuellement conduit sur la préparation à la gestion des situations d'urgence et post-accidentelles et que, dans le cadre de ce projet européen, un travail est mené en France sur les denrées alimentaires. Les résultats sont susceptibles d'alimenter ces réflexions car, parmi les 10 pays qui participent, certains travaillent sur la stratégie de gestion des produits non alimentaires. M. VERNON précise qu'il participe au groupe miroir mis en place au niveau français pour suivre ces travaux et que la finalité est effectivement de tendre vers une harmonisation européenne dans ce domaine.

M. CHEVET demande des précisions concernant le calendrier envisagé car ce sujet est une question importante en termes de stratégie de gestion. M. VERNON indique que le calendrier fait partie des éléments actuellement en cours de discussion avec l'IRSN.

- Déchets

M. PETITFRERE informe le CODIRPA qu'un travail équivalent devrait être confié à l'IRSN sur la gestion des déchets afin d'apporter des éléments techniques complémentaires à la doctrine actuelle en s'inspirant notamment du retour d'expérience de la gestion de l'accident de Fukushima.

M. COGEZ précise que les deux sujets sont extrêmement liés.

- Questions économiques

M. PETITFRERE rappelle que, concernant l'évaluation du coût d'un accident nucléaire et les questions posées lors de la première phase des travaux du CODIRPA, l'ASN a confié à Monsieur Pierre PICARD, professeur d'économie à l'école Polytechnique, un travail afin d'identifier les principales questions méthodologiques que soulève l'évaluation du coût d'un accident nucléaire.

Il informe le CODIRPA qu'afin de présenter les résultats de ce travail et, plus largement, d'ouvrir au débat le sujet, l'ASN souhaite organiser un séminaire pluraliste avec pour objectif d'essayer d'identifier des axes de recherche nécessaires pour progresser sur la question de l'évaluation économique du risque nucléaire.

M. JAVANNI confirme que la question du coût de l'accident nucléaire dépasse le sujet de l'indemnisation mais qu'il serait important d'inviter des assureurs afin qu'ils puissent avoir connaissance de ces travaux et participer aux discussions.

Mme GUENON note qu'il y a de plus en plus de travaux menés sur l'évaluation du coût des catastrophes avec des chiffrages associés et propose d'ouvrir le séminaire à d'autres sujets que le risque nucléaire afin d'apporter un éclairage complémentaire. M. CHEVET abonde dans ce sens en ajoutant qu'on pourrait également inviter des Japonais à venir présenter les travaux qu'ils ont menés sur le retour d'expérience de l'accident de Fukushima.

Pour terminer sur les travaux en cours, Mme GALLAY informe les membres du CODIRPA de la publication de l'étude de Mme Fleur GORRE sur le retour d'expérience de la gestion de la triple catastrophe de Fukushima qu'elle était venue présenter lors d'une précédente réunion, et que cette étude, soutenue par l'ASN et d'autres partenaires, est disponible sur le site du HCFDC. Elle informe également le CODIRPA de publications récentes en anglais sur le retour d'expérience de l'accident de Fukushima.

6. Démarche de sensibilisation des acteurs locaux aux questions post-accidentelles à l'aide de l'outil OPAL

▪ Rappel des objectifs de la démarche de sensibilisation et de l'outil OPAL

Mme LEROYER dresse le bilan de la démarche mise en œuvre par l'IRSN et l'ANCCLI pour sensibiliser les acteurs locaux aux questions post-accidentelles à l'aide de l'outil baptisé OPAL. Elle rappelle que, au moment de son lancement, cette démarche avait fait l'objet d'une information du CODIRPA et en présente les grandes lignes avant de laisser la parole à MM. CHARRE et CONSTANT pour présenter l'expérimentation menée sur le territoire de Marcoule.

▪ Mise en œuvre sur le site de Marcoule

M. CHARRE précise que le travail présenté a pu être mené grâce à une collaboration étroite entre la CLI de Marcoule et le Syndicat intercommunal d'information géographique (SiiG) de Bagnols-sur-Cèze et que les éléments présentés sont le fruit du travail réalisé dans le cadre d'un stage de Master 2 par Mme Marion JOLIVET. L'objectif de ce travail était d'identifier les enjeux d'un territoire face au risque nucléaire et à ses conséquences post-accidentelles. Il précise également que, avec le soutien de l'ASN, un travail complémentaire va être mené afin d'étendre l'analyse aux communes situées au-delà du rayon du PPI de Marcoule.

M. CONSTANT présente le résultat du croisement entre les zonages obtenus à l'aide de l'outil OPAL et les données du SiiG de Bagnols-sur-Cèze et, sur cette base, fait ressortir les particularités du territoire.

M. MARIOTTE souhaite rappeler que le CEA avait émis quelques réserves concernant cette démarche, en particulier sur la pertinence des scénarios retenus et l'utilisation qui pourrait être faite de l'outil en situation réelle. Il exprime des inquiétudes quant à ce dernier point compte tenu des résultats qu'on peut obtenir en croisant les zonages post-accidentels avec les données territoriales ; quand on voit le travail réalisé pour Marcoule, on n'est plus uniquement sur un outil de sensibilisation.

M. CHEVET demande, pour clarifier les questions du CEA, si, en situation réelle, les zonages proposés par OPAL resteraient pertinents. M. COGEZ rappelle que les zonages ont été calculés pour des scénarios type et avec une météo fictive. L'objectif de l'outil est de partager la doctrine post-accidentelle avec les acteurs du territoire sur la base d'une illustration cartographique des conséquences d'un accident nucléaire.

M. DOMENEGHETTI indique que la DGSCGC avait depuis le lancement de ce projet insisté sur les difficultés potentielles qu'il pourrait engendrer et échangé avec l'IRSN sur ce sujet. Il précise d'autre part que, du point de vue de la gestion de crise, l'outil SIG commence à être utilisé par les préfetures, dans le cadre des exercices de crise et que le ministère de l'Intérieur développe aujourd'hui un outil SIG qui ne pourra toutefois pas être aussi précis que les outils locaux.

Mme NOE rappelle que les besoins portent aujourd'hui sur la sensibilisation des élus dans le domaine de la préparation aux risques, notamment nucléaires, et que ce besoin de sensibilisation se retrouve aujourd'hui dans les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales pour mettre en place les PCS.

M. CHARRE précise que la CLI de Marcoule a été impliquée depuis le départ et que le CEA Marcoule n'a jamais exprimé d'inquiétude vis-à-vis des travaux qui viennent d'être exposés. Il considère que le risque nucléaire est un risque parmi d'autres et souligne qu'il existe des zonages équivalents pour le risque d'inondation qui ne posent pas tant de problèmes.

M. CHEVET retient qu'on doit effectivement considérer qu'OPAL n'est pas un outil de crise, mais demande ce qui est concrètement prévu pour éviter qu'on puisse l'utiliser en dehors de ce pour quoi il a été conçu. M. LEROYER précise que l'IRSN gère les droits d'accès et Mme SUPERVIL insiste sur le fait qu'on doit avoir conscience qu'avec ou sans cet outil, des cartes seront produites en cas de crise réelle. M. LOCHARD rappelle qu'au moment de l'accident de Fukushima de nombreuses évaluations ont été mises en ligne sans pour autant qu'elles remettent en question le travail des experts institutionnels.

▪ Enseignements tirés de l'expérimentation et propositions

Mme LEROYER présente les enseignements tirés de l'expérimentation par les quatre CLI pilotes. M. DEMET complète en indiquant que cette initiative s'inscrit pour l'ANCCLI dans une démarche de long terme et que d'autres CLI sont intéressées (Blayais, Cadarache, Paluel).

M. ROLLINGER confirme que, pour aller aussi loin dans la démarche qu'a pu le faire la CLI de Marcoule, il est nécessaire de disposer d'un SIG performant ; en termes de sensibilisation, il ne faut pas laisser penser que la disponibilité d'un SIG est la condition unique pour échanger sur le post-accidentel.

M. CHEVET considère qu'on peut retenir que le CODIRPA soutient la démarche et propose de refaire un point à l'occasion d'une prochaine réunion.

7. Déclinaison des éléments de doctrine dans un Plan communal de sauvegarde : l'exemple de Montbéliard

Mme BIGUENET présente les travaux menés par la communauté d'agglomération de Montbéliard en excusant Mme NETILLARD qui a eu une contrainte de dernière minute. Mme BIGUENET indique que la communauté d'agglomération apporte un soutien aux 29 communes qui la composent dans la réalisation des PCS en inscrivant ce travail dans une démarche multirisque et présente le travail réalisé sur la préparation à la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire.

L'objectif de cet accompagnement est de développer et de renforcer les réflexions intercommunales mais également l'information et la communication autour des risques. Le retour d'expérience de cette démarche a montré un fort intérêt pour la démarche multirisque et l'importance de travailler avec les élus mais aussi avec la population.

M. AUTRET indique que la sensibilisation des élus et des acteurs locaux est, comme souligné dans la présentation, un processus long. M. CHEVET ajoute que la réalisation d'exercices contribue à la mobilisation des acteurs locaux dans le temps.

M. DEMET rappelle que 50% seulement des communes concernées ont réalisé leur PCS et que des initiatives comme celle de PMA sont un moyen de permettre aux petites communes de mener ce travail en mutualisant les moyens.

M. DOMENEGHETTI insiste sur le point fort de ce travail qui est que la réflexion développée n'est pas spécifique au nucléaire mais s'inscrit dans une démarche multirisque. Cependant, malgré la puissance de l'outil SIG de la communauté d'agglomération, il souligne l'importance que celui-ci conserve un interfaçage avec les outils départementaux.

Mme GUENON confirme que le taux de réalisation des PCS a dû maintenant atteindre 55% mais que leur mise en place reste difficile. Elle souligne ensuite l'intérêt des projets présentés au CODIRPA en rappelant toutefois qu'il est possible pour une commune d'élaborer un PCS sans déployer des moyens aussi importants. M. AUTRET souhaite connaître le nombre de communes concernées par la mise en place d'un PCS. Mme GUENON indique que, tous risques confondus, les PCS concernent environ 11 000 communes.

8. Mise en œuvre de la doctrine à l'occasion des exercices de crise et questions soulevées pour le CODIRPA

M. PETITFRERE fait le point sur la mise en œuvre des éléments de doctrine post-accidentelle à l'occasion des exercices de crise en indiquant que cette présentation fait suite à une discussion intervenue lors du dernier GT « doctrine post-accidentelle et rejet de longue durée », qui a conduit à proposer d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

Il précise que la présentation a fait l'objet d'un échange préalable avec l'IRSN et la MARN afin de formaliser une liste de questions que la mise en œuvre pratique de la doctrine peut amener et de les faire remonter au CODIRPA afin de proposer des éléments de réponse.

M. LACHAUME confirme que les éléments de doctrine du CODIRPA ont pu être testés à l'occasion des derniers exercices de crise et propose la mise en place d'un groupe de travail pour échanger sur le retour d'expérience de cette mise en œuvre, qui pourrait être également l'occasion de répondre aux questions liées à l'implication des acteurs de la société civile dans les exercices.

M. VERNON ajoute qu'il a participé à l'exercice SECNUC de 2013 et confirme les éléments relevés et précise que la mise en place des contrôles de marchandises (DGCCRF/DGDDI) se heurte au fait que les dénominations du zonage (ZPP et ZST), ne sont pas aisément compréhensibles pour les services de l'État.

M. LACHAUME confirme que la terminologie CODIRPA présente des difficultés d'appropriation par les acteurs des territoires mais également par les pays voisins comme on a eu l'occasion de le voir lors de l'exercice de Cattenom.

M. DOMENEGHETTI remercie l'ASN d'avoir compilé les questions et de les avoir fait remonter au CODIRPA. Il confirme que la doctrine reste complexe pour les acteurs qui n'ont pas participé aux discussions du CODIRPA qui doivent maintenant s'approprier les principaux concepts et ajoute que cette doctrine ne sera opérationnelle que lorsqu'elle sera partagée par tous.

Pour terminer sur ce point, la proposition de mener une réflexion sur le retour d'expérience de la mise en œuvre des éléments de doctrine post-accidentelle à l'occasion des exercices de crise est actée. Le format du groupe de travail reste à préciser et un appel à participation sera fait auprès des membres du CODIRPA qui ont pu être impliqués dans les exercices post-accidentels.

9. Prochaine réunion

La prochaine réunion du CODIRPA aura lieu le **vendredi 19 décembre 2014 de 9h30 à 13h00.**